

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 15 octobre 2018, à 19 h.

Présents : M. François Quenneville, maire  
M. Sylvain De Beaumont, conseiller  
M. Gilles Côté, conseiller  
M. Michel Robidoux, conseiller  
M<sup>me</sup> Diana Shannon, conseillère  
M<sup>me</sup> Michelle Joly, conseillère  
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, M. François Quenneville.

Sont également présents :

M. Miguel Brazeau, directeur général adjoint et du Service des finances  
M<sup>e</sup> Joanne Loyer, directrice du Service du greffe

Absente : M<sup>me</sup> Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Période de questions portant sur l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
6. Dépôt d'une pétition - Circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux - Règlement 534-2018
7. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019
8. Calendrier des rencontres citoyennes par district
9. Travaux chemin du Lac-d'Argent - Confirmation au MTMDET de fin du projet
10. Autorisation de paiement - Les Consultants S.M. inc. - Réfection de chaussée sur le chemin du Lac-d'Argent
11. GDG Environnement (pour la municipalité de Saint-Côme) - Attestation de conformité - Contrôle biologique des insectes piqueurs - Année 2019
12. Demande d'aide financière - Ministère de la Famille - Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019
13. Amendement au règlement 531-2018 - Dépense et emprunt pour l'achat d'un chargeur sur roues et abrogation de la résolution 2018-254
14. Embauche de M. Pierre-Yves Beauchemin - Directeur du Service des communications et du développement économique
15. Embauche de M<sup>me</sup> Marie-Lou Carpentier - Employée régulière - Poste d'inspectrice en bâtiments
16. Embauche d'un employé remplaçant - Poste d'agent de bureau (AJOUT)
17. Travaux de réfection rue de la Baie - Acquisition d'une partie des lots 3 661 088 et 3 661 086 du Cadastre du Québec - M<sup>me</sup> Carole Gallagher et M. Michel Therrien
18. Travaux de réfection rue de la Baie - Acquisition d'une partie de lots 3 661 088 et 3 661 084 du Cadastre du Québec - M. Jean-Nicola Barile
19. Travaux de réfection rue de la Baie - Octroi de contrat - Richard Breault arpenteur-géomètre - Levée d'arpentage, plan et description technique
20. Travaux de réfection rue de la Baie - Octroi de contrat - M<sup>e</sup> Kevin Houle, PFD Notaires s.e.n.c.r.l. - Acquisition par la municipalité des parties de lots 3 661 084, 3 661 086 et 3 661 088
21. Travaux de réfection rue de la Baie - Abrogation de la résolution 2018-255
22. Travaux de réfection rue de la Baie - Autorisation de la dépense supplémentaire prévue au financement de 720 000 \$ - Pavage J.D. inc.
23. Cession d'une servitude réelle et perpétuelle de passage de la municipalité en faveur de M<sup>me</sup> Josée Langelier - Lots 5 110 104 et 5 110 506 du Cadastre du Québec

## ORDRE DU JOUR (suite)

24. Octroi de contrat - Compo Recycle - Services de collecte porte-à-porte et de transport des matières résiduelles 2019-2023 - Appel d'offres 2018-018
25. Octroi de contrat - Compo Recycle - Services d'exploitation de l'écocentre de Chertsey et de collecte de porte-à-porte et de transport des encombrants résidentiels 2019-2023 - Appel d'offres 2018-019
26. Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2017 - Spectacles à la Belle Église
27. Rectifications budgétaires - Spectacles à la Belle Église
28. Calendrier municipal - Renouvellement de contrat - Éditions Média Plus Communications (EMPC) - Années 2020, 2021 et 2022
29. CNESST - Cours obligatoire de secouristes en milieu de travail - 22 et 29 octobre 2018
30. Autorisation d'assistance - M<sup>me</sup> Michelle Joly, conseillère - Le Réseau des femmes élues de Lanaudière
31. Loisir et Sport Lanaudière - Renouvellement d'adhésion
32. Résolution d'appui - École Alternative à Rawdon
33. Demande de nouveau nom de rue - Rue des Orioles
34. Adoption des comptes fournisseurs
35. Dépôt de l'état des activités financières
36. Le maire vous informe
37. Période de questions
38. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par le maire, M. François Quenneville.

2. Moment de silence

La séance débute par un moment de silence.

3. Période de questions portant sur l'ordre du jour

4. Adoption de l'ordre du jour

2018-267

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que modifié par l'ajout du point numéro 16.

5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2018-268

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 septembre 2018 et des ouvertures de soumissions du 12 octobre 2018, tels que rédigés.

6. Dépôt d'une pétition - Circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux - Règlement 534-2018

Le maire, M. François Quenneville, dépose au conseil une pétition reçue le 17 septembre 2018, relativement au projet pilote visant à relier le sentier quad Grande-Vallée à la route 125.

7. Dates des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019

2018-269

Il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que les dates des séances ordinaires du conseil, pour l'année 2019, soient fixées selon le calendrier ci-après :

Lundi 21 janvier	Lundi 15 juillet
Mardi 22 janvier (exception)	Lundi 19 août
Lundi 18 février	Lundi 16 septembre
Lundi 18 mars	Lundi 21 octobre
Lundi 15 avril	Lundi 18 novembre
Mardi 21 mai	Lundi 9 décembre
Lundi 17 juin	Mardi 10 décembre (adoption budget 2020)

Toutes les séances ordinaires du conseil sont tenues à la salle municipale, le troisième lundi de chaque mois à 19 h, sauf exception.

8. Calendrier des rencontres citoyennes par district

2018-270

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que les dates des rencontres citoyennes par district, pour l'année 2019, soient fixées selon le calendrier ci-après :

6 avril	M. Sylvain Lévesque, district 6	Belle Église
13 avril	M. Gilles Côté, district 2	Belle Église
27 avril	M <sup>me</sup> Diana Shannon, district 4	Belle Église
4 mai	M <sup>me</sup> Michelle Joly, district 5	Centre communautaire de la Ouareau
11 mai	M. Michel Robidoux, district 3	Belle Église
18 mai	M. Sylvain De Beaumont, district 1	Chapelle de Beaulac
2 novembre	M. Sylvain De Beaumont, district 1	Chapelle de Beaulac

Toutes les rencontres citoyennes sont tenues à 10 heures, les samedis, sauf exception.

9. Travaux chemin du Lac-d'Argent - Confirmation au MTMDET de fin du projet

ATTENDU QU' en conformité avec l'article 5.9 de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de travaux de réfection du chemin du Lac-d'Argent, en vertu du Programme de Réhabilitation du réseau routier local - volet Redressement des infrastructures routières locales, la municipalité doit notamment confirmer au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, la fin du projet;

ATTENDU l'émission du certificat de fin des ouvrages du 10 octobre 2018 de M. Jesse Tremblay, ing. MBA, de la firme Les Consultants S.M. inc., pour l'exécution des travaux de réfection.

POUR CES MOTIFS,

2018-271

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de confirmer au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports la fin du projet, relativement aux travaux de réfection du chemin du Lac-d'Argent, tel qu'en fait foi l'attestation de M. Jesse Tremblay, ing. MBA, de la firme Les Consultants S.M. inc. dans la correspondance du 10 octobre 2018.

10. Autorisation de paiement - Les Consultants S.M. inc. - Réfection de chaussée sur le chemin du Lac-d'Argent

2018-272

À la suite du mandat octroyé à la firme Les Consultants S.M. inc., par la résolution 2017-260 à la séance du 21 août 2017, il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'un montant de 6 495 \$ (plus taxes si applicables) à la firme Les Consultants S.M. inc., pour la surveillance supplémentaire des travaux ayant été nécessaires.

Une partie de cette somme est disponible au Fonds général de la municipalité, au poste « Fonds spécial réseau routier ». Une autre partie proviendrait d'une aide financière (subvention) dans le cadre du Programme « Réhabilitation du réseau routier local » - Redressement des infrastructures routières locales », encaissable sur dix (10) ans et financer sur la même période par le règlement d'emprunt numéro 532-2018.

11. GDG Environnement (pour la municipalité de Saint-Côme) - Attestation de conformité - Contrôle biologique des insectes piqueurs - Année 2019

ATTENDU QU' une requête a été formulée par la firme GDG Environnement pour la municipalité de Saint-Côme, concernant l'émission d'un certificat de conformité en regard du programme de contrôle biologique des insectes piqueurs sur leur territoire, pour l'année 2019;

ATTENDU QUE le règlement 360-2008 de la municipalité, adopté en date du 21 avril 2008, permettant de régir l'usage des pesticides, stipule que l'utilisation de l'insecticide biologique, communément appelé BTI, doit être soumise à l'approbation du conseil municipal.

POUR CES MOTIFS,

2018-273

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité demandé par GDG Environnement pour la municipalité de Saint-Côme, puisque le secteur du territoire de Chertsey adjacent au lieu d'épandage est inhabité. La directrice générale et secrétaire-trésorière, M<sup>me</sup> Linda Paquette, est autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de Chertsey, l'attestation de conformité à la réglementation municipale.

12. Demande d'aide financière - Ministère de la Famille - Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

12. Demande d'aide financière - Ministère de la Famille - Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019 (suite)

ATTENDU QUE la Municipalité désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2018-2019, afin de mettre à jour sa Politique familiale municipale.

POUR CES MOTIFS,

2018-274

il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'autoriser M<sup>me</sup> Monique Picard, directrice du Service des loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la municipalité de Chertsey, tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019 et de confirmer que M<sup>me</sup> Michelle Joly est l'élue responsable des questions familiales.

13. Amendement au règlement 531-2018 - Dépense et emprunt pour l'achat d'un chargeur sur roues et abrogation de la résolution 2018-254

ATTENDU l'adoption du règlement 531-2018 décrétant une dépense et un emprunt de 265 000 \$ pour l'achat d'un chargeur sur roues avec équipements - Service des travaux publics, en date du 22 mai 2018 aux termes de la résolution 2018-149;

ATTENDU l'adoption de la résolution 2018-254, en date du 17 septembre 2018, qu'il y a lieu d'abroger et de remplacer par la présente résolution;

ATTENDU l'approbation dudit règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) en date du 29 juin 2018;

ATTENDU QU' il y a lieu d'augmenter la dépense à 265 408 \$ pour tenir compte du coût d'achat du chargeur sur roues en date du 17 septembre 2018;

ATTENDU QUE cette augmentation de 408 \$ nécessite une affectation au fonds général de la municipalité;

ATTENDU QU' en conformité avec l'article 1076 du Code municipal du Québec, ledit règlement d'emprunt peut être modifié par résolution, compte tenu que la modification ne change pas l'objet du règlement et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables.

POUR CES MOTIFS,

2018-275

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que le règlement 531-2018 soit amendé comme suit :

- à l'article 2, par la modification du montant de la dépense autorisée de 265 000 \$ par un montant de 265 408 \$;
- et qu'à l'article 4, le texte suivant soit ajouté à la fin : « et à affecter une somme de 408 \$ au fonds général de la municipalité ».

13. Amendement au règlement 531-2018 - Dépense et emprunt pour l'achat d'un chargeur sur roues et abrogation de la résolution 2018-254 (suite)

Cette résolution abroge la résolution 2018-254 dûment adoptée à la séance ordinaire du 17 septembre 2018.

14. Embauche de M. Pierre-Yves Beauchemin - Directeur du Service des communications et du développement économique

2018-276

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Gilles Côté et résolu *majoritairement* de procéder à l'embauche de M. Pierre-Yves Beauchemin à titre de directeur du Service des communications et du développement économique, à compter du 17 octobre 2018, selon les termes et conditions stipulés au contrat de travail intervenu entre les parties, lesquelles conviennent d'une période de probation de six (6) mois à compter de la date de la signature du contrat, au terme de laquelle le conseil procédera à l'évaluation des résultats. Le maire, M. François Quenneville et la directrice générale et secrétaire-trésorière, M<sup>me</sup> Linda Paquette, sont autorisés à signer le contrat de travail, pour et au nom de la municipalité.

15. Embauche de M<sup>me</sup> Marie-Lou Carpentier - Employée régulière - Poste d'inspectrice en bâtiments

2018-277

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que M<sup>me</sup> Marie-Lou Carpentier obtienne son statut d'employée régulière à titre d'inspectrice en bâtiments pour le Service d'urbanisme, et ce, à compter du 13 octobre 2018, avec tous les avantages sociaux et monétaires qui y sont reliés, celle-ci ayant complété sa période de probation, tel que convenu à la « Lettre d'entente no 7 » conclue le 18 juillet 2018.

16. Embauche d'un employé remplaçant - Poste d'agent de bureau

2018-278

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement de procéder à l'embauche d'un employé à titre d'agent de bureau, avec le statut d'employé remplaçant, sujet aux dispositions prévues à l'article 4.03 de la convention collective de travail.

17. Travaux de réfection rue de la Baie - Acquisition d'une partie des lots 3 661 088 et 3 661 086 du Cadastre du Québec - M<sup>me</sup> Carole Gallagher et M. Michel Therrien

2018-279

Il est proposé par M. Sylvain De Beaumont, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey procède à l'acquisition des immeubles, connus et désignés comme étant constitués d'une partie du lot 3 661 088 et d'une partie du lot 3 661 086 du Cadastre du Québec, propriété de M<sup>me</sup> Carole Gallagher et M. Michel Therrien, conformément aux termes et conditions stipulés à l'entente conclue par la municipalité en date du 7 octobre 2018. Cette transaction intervient dans le cadre des travaux de réfection de la rue de la Baie et a pour but de régulariser, pour des fins d'intérêt public municipal, l'emplacement de l'assiette existante asphaltée de la rue de la Baie et les titres de propriété.

Cette acquisition est réalisée à titre gratuit et sans garantie légale. M<sup>e</sup> Kevin Houle, notaire, est mandaté pour procéder à l'examen des titres des immeubles et à la préparation des documents nécessaires à la conclusion de la transaction. Tous les coûts relatifs à cette transaction sont assumés par la municipalité.

Le maire et la directrice du Service du greffe, ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

18. Travaux de réfection rue de la Baie - Acquisition d'une partie des lots 3 661 088 et 3 661 084 du Cadastre du Québec - M. Jean-Nicola Barile

2018-280

Il est proposé par M. Sylvain De Beaumont, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey procède à l'acquisition des immeubles, connus et désigné comme étant constitués d'une partie du lot 3 661 088 et d'une partie du lot 3 661 084 du Cadastre du Québec, propriété de M. Jean-Nicola Barile, conformément aux termes et conditions stipulés à l'entente du 4 octobre 2018. Cette transaction intervient dans le cadre des travaux de réfection de la rue de la Baie et a pour but de régulariser, pour des fins d'intérêt public municipal, l'emplacement de l'assiette existante asphaltée de la rue de la Baie et les titres de propriété.

Cette acquisition est réalisée à titre gratuit et sans garantie légale. M<sup>e</sup> Kevin Houle, notaire, est mandaté pour procéder à l'examen des titres des immeubles et à la préparation des documents nécessaires à la conclusion de la transaction. Tous les coûts relatifs à cette transaction sont assumés par la municipalité.

Le maire et la directrice du Service du greffe, ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer tout document nécessaire donnant plein effet à la présente résolution.

19. Travaux de réfection rue de la Baie - Octroi de contrat - Richard Breault arpenteur-géomètre - Levée d'arpentage, plan et description technique

2018-281

Il est proposé par M. Sylvain De Beaumont, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de confier à la firme Richard Breault arpenteur-géomètre inc., un mandat pour la réalisation de travaux d'arpentage sur les lots 3 661 084, 3 661 086 et 3 661 088, situés au bout de la rue de la Baie, tels que décrits à l'offre de services en date du 4 octobre 2018, dans le cadre des travaux de réfection de la rue de la Baie, au coût de 3 200 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

20. Travaux de réfection rue de la Baie - Octroi de contrat - M<sup>e</sup> Kevin Houle, PFD Notaires s.e.n.c.r.l. - Acquisition par la municipalité des parties de lots 3 661 084, 3 661 086 et 3 661 088

2018-282

Il est proposé par M. Sylvain De Beaumont, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de mandater M<sup>e</sup> Kevin Houle, notaire du cabinet PFD Notaires, s.e.n.c.r.l., afin de préparer un acte de cession à titre gratuit, incluant un rapport et examen sur les titres et tous les documents afférents et à intervenir entre la municipalité de Chertsey et M<sup>me</sup> Carole Gallagher et M. Michel Therrien, propriétaires des parties de lots 3 661 088 et 3 661 086 du Cadastre du Québec et M. Jean-Nicola Barile, propriétaire des parties de lots 3 661 088 et 3 661 084 du Cadastre du Québec. Le coût des honoraires professionnels pour la réalisation de ce mandat est de 2 400 \$, incluant acte de cession et examen et rapport et opinion sur les titres et recherches complémentaires, plus les déboursés relatifs au Registre foncier du Québec (frais de recherches et de publication), plus taxes si applicables, tels que décrits à l'offre de service du 12 octobre 2018.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

Le maire, M. François Quenneville et la directrice générale et secrétaire-trésorière, M<sup>me</sup> Linda Paquette, sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents cadastraux et l'acte de cession, ainsi que tout autre document nécessaire donnant plein effet à la présente résolution.

La présente résolution annule et remplace la résolution numéro 2018-256 dûment adoptée en date 17 septembre 2018.

21. Travaux de réfection rue de la Baie - Abrogation de la résolution 2018-255

ATTENDU QU' aux termes de la résolution 2018-255, en date du 17 septembre 2018, la municipalité procédait à l'achat, au prix de 100 \$, du lot 3 661 088 du Cadastre du Québec, déclaré au Registre foncier du Québec, propriété de M. Armand Tremblay;

ATTENDU QUE selon l'examen et rapport sur les titres effectués par la firme PFD Notaires, il s'avère que M. Armand Tremblay n'est pas le propriétaire en titre du lot 3 661 088;

ATTENDU QU' en raison de ces conclusions, la municipalité ne peut conclure une telle transaction avec M. Armand Tremblay.

POUR CES MOTIFS,

2018-283 il est proposé par M. Sylvain De Beaumont, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la résolution 2018-255, dûment adoptée à la séance ordinaire du 17 septembre 2018, soit abrogée et déclarée nulle.

22. Travaux de réfection rue de la Baie - Autorisation de la dépense supplémentaire prévue au financement de 720 000 \$ - Pavage J.D. inc.

2018-284 Il est proposé par M. Sylvain De Beaumont, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'autoriser la dépense supplémentaire si requise, préalablement prévue au règlement d'emprunt 532-2018 pour la réfection de la rue de la Baie, au montant de 36 846,10 \$ (plus taxes si applicables) à l'entreprise Pavage J.D. inc.

23. Cession d'une servitude réelle et perpétuelle de passage de la municipalité en faveur de la propriété de M<sup>me</sup> Josée Langelier - Lots 5 110 104 et 5 110 506 du Cadastre du Québec

ATTENDU QUE M<sup>me</sup> Josée Langelier est propriétaire des immeubles connus et désignés comme étant les lots 5 110 104 et 5 110 506 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE M<sup>me</sup> Langelier doit procéder à la réfection de ses installations septiques et qu'il s'avère nécessaire de procéder à l'installation d'un tuyau sous l'emprise d'une partie du chemin du 7<sup>e</sup> Lac, propriété de la municipalité de Chertsey, laquelle est constituée d'une partie du lot 5 111 119 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE les travaux devront être réalisés conformément au plan et devis soumis par RX Sol du 20 septembre 2018.

ATTENDU l'engagement de M<sup>me</sup> Josée Langelier à prendre charge de l'établissement de la servitude réelle et perpétuelle de passage et du respect de toutes les conditions décrites à sa correspondance du 4 octobre 2018.



23. Cession d'une servitude réelle et perpétuelle de passage de la municipalité en faveur de la propriété de M<sup>me</sup> Josée Langelier - Lots 5 110 104 et 5 110 506 du Cadastre du Québec (suite)

POUR CES MOTIFS,

2018-285

il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey cède une servitude réelle et perpétuelle de passage, en faveur des immeubles constitués des lots 5 110 504 et 5 110 506 du Cadastre du Québec, propriété de M<sup>me</sup> Josée Langelier, contre une partie du lot 5 11 119 du Cadastre du Québec, étant une partie du chemin du 7<sup>e</sup> Lac, propriété de la municipalité de Chertsey. L'octroi de la présente servitude est conditionnel à l'établissement de la présente servitude par acte notarié et publié au Registre foncier du Québec, dans les 60 jours de la fin des travaux. Cette condition constitue une condition essentielle.

Tous les coûts relatifs à cette transaction sont assumés par M<sup>me</sup> Josée Langelier.

Le maire, M. François Quenneville et la directrice du Service du greffe, M<sup>e</sup> Joanne Loyer, ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, M<sup>me</sup> Linda Paquette, sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

24. Octroi de contrat - Compo Recycle - Services de collecte porte-à-porte et de transport des matières résiduelles 2019-2023 - Appel d'offres 2018-018

2018-286

À la suite de l'ouverture de soumissions du 12 octobre 2018 concernant l'appel d'offres 2018-018, il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement de confier à la firme Services sanitaires MAJ (Compo Recycle), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de collecte porte-à-porte et de transport des matières résiduelles, au montant annuel de 674 253,64 \$ (taxes incluses) et indexable selon l'IPC au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, versé selon les modalités de paiements prévues au contrat. Ces services sont offerts pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023, à laquelle pourra s'ajouter une année supplémentaire, seulement si la municipalité souhaite exercer son option.

Les documents d'appel d'offres, la soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

25. Octroi de contrat - Compo Recycle - Services d'exploitation de l'écocentre de Chertsey et de collecte de porte-à-porte et de transport des encombrants résidentiels 2019-2023 - Appel d'offres 2018-019

2018-287

À la suite de l'ouverture de soumissions du 12 octobre 2018 concernant l'appel d'offres 2018-019, il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement de confier à la firme Services sanitaires MAJ (Compo Recycle), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'exploitation de l'écocentre de Chertsey et de collecte de porte-à-porte et de transport des encombrants résidentiels, au montant annuel de 183 839,28 \$ (taxes incluses) et indexable selon l'IPC au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, versé selon les modalités de paiements prévues au contrat. Ces services sont offerts pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023, à laquelle pourra s'ajouter une année supplémentaire, seulement si la municipalité souhaite exercer son option.

Les documents d'appel d'offres, la soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

2018-10-15

26. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2017 - Spectacles à la Belle Église

2018-288

Il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement qu'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2017, au montant de 53 000 \$, soit affecté au fonds général au poste « Affectation de l'excédent non affecté ».

27. Rectifications budgétaires - Spectacles à la Belle-Église

2018-289

Il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'accepter les rectifications budgétaires, totalisant la somme de 53 000 \$, telles que montrées au tableau préparé par M. Miguel Brazeau en date du 13 octobre 2018 et incluses en annexe du présent procès-verbal.

28. Calendrier municipal - Renouvellement de contrat - Éditions Média Plus Communications (EMPC) - Années 2020, 2021 et 2022

ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey souhaite publier et distribuer aux Chertsoises et Chertsois un calendrier municipal annuel;

ATTENDU QUE la municipalité fournit le contenu rédactionnel, mais souhaite confier à la firme Éditions Média Plus Communication (EMPC) la recherche de la publicité nécessaire à son financement, ainsi que son édition.

POUR CES MOTIFS,

2018-290

il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que la municipalité confie, à Éditions Média Plus Communications, l'édition gratuite de son calendrier pour les années 2020, 2021 et 2022 et accepte les conditions de renouvellement du contrat. La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document donnant effet à la présente résolution.

29. CNESST - Cours obligatoire de secouristes en milieu de travail - 22 et 29 octobre 2018

ATTENDU QUE selon le Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins, la municipalité a l'obligation de dispenser, minimalement à tous les 3 ans, pour un certain nombre d'employés, une formation de qualification en secourisme en milieu de travail.

POUR CE MOTIF,

2018-291

il est proposé par M. Sylvain De Beaumont, appuyé par M<sup>me</sup> Diana Shannon et résolu unanimement d'autoriser dix (10) employés municipaux à suivre une formation pour l'obtention d'un certificat de qualification en secourisme en milieu de travail, donnée par la firme Visa-Vie, qui se tiendra à l'hôtel de ville les 22 et 29 octobre 2018. La durée de validité du certificat est de trois (3) ans. Le coût d'inscription de 625 \$ (plus taxes si applicables) est assumé par la municipalité.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

30. Autorisation d'assistance - M<sup>me</sup> Michelle Joly, conseillère - Le Réseau des femmes élues de Lanaudière

2018-292

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'autoriser M<sup>me</sup> Michelle Joly, conseillère, à assister à une formation du Réseau des femmes élues de Lanaudière, qui aura lieu à Joliette le 9 novembre 2018. Le coût d'inscription de 50 \$ (plus taxes si applicables), le coût incluant la formation, la collation du matin et le déjeuner. Les frais de déplacement, sont assumés par la municipalité.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

31. Loisir et Sport Lanaudière - Renouvellement d'adhésion

2018-293

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que la municipalité renouvelle son adhésion à l'organisme Loisir et Sport Lanaudière pour l'année 2018-2019 et défraie, à cette fin, le coût de la cotisation annuelle au montant de 175 \$ (taxes incluses).

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité

32. Résolution d'appui - École Alternative à Rawdon

ATTENDU QU' un groupe de parents désire soumettre un projet d'école alternative à Rawdon à la commission scolaire des Samares;

ATTENDU QU' une école alternative offre une pédagogie différente du modèle éducatif traditionnel;

ATTENDU QUE ce modèle d'éducation peut rejoindre certains élèves;

ATTENDU QUE le projet vise les élèves résidant à Saint-Calixte, Sainte-Julienne, Chertsey et Rawdon.

POUR CES MOTIFS,

2018-294

il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que le conseil appuie la démarche entreprise pour la mise sur place d'une école alternative à Rawdon, pour les élèves du territoire, et que cet appui n'engage d'aucune façon la municipalité à fournir une aide financière à ce projet.

33. Demande de nouveau nom de rue - Rue des Orioles

ATTENDU la demande de nom de rue, adressée le 22 août 2018 à la municipalité par M<sup>me</sup> Suzanne Daignault, propriétaire des lots 5 184 295 et 5 813 376 du Cadastre du Québec;

ATTENDU la recommandation favorable du Service d'urbanisme d'approuver la demande, uniquement pour le lot 5 184 295 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE pour le lot 5 813 376, de configuration en T, il doit préalablement être subdivisé en deux lots, afin de nommer chaque section de rue distinctement;

ATTENDU la recommandation de la Commission de toponymie en date du 5 septembre 2018.

33. Demande de nouveau nom de rue - Rue des Orioles (suite)

2018-295

POUR CES MOTIFS

il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que le conseil donne suite, en partie, à la demande du 22 août 2018 de M<sup>me</sup> Suzanne Daignault à l'effet de nommer la rue privée, située sur le lot 5 184 295, Cadastre du Québec, rue des Orioles, compte tenu des avis favorables de la Commission de toponymie et du Service d'urbanisme.

34. Adoption des comptes fournisseurs

2018-296

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de septembre 2018 au montant de 977 735,93 \$, tels que déposés par le directeur général adjoint, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 30 septembre 2018, au montant de 376 295,49 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 485-2016, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

---

Miguel Brazeau, directeur général adjoint et du Service des finances

35. Dépôt de l'état des activités financières

Le directeur général adjoint dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2018.

36. Le maire vous informe

Le maire informe les citoyens des dossiers en cours.

37. Période de questions

On compte 33 personnes dans l'assistance.

38. Levée de la séance

2018-297

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que la séance soit levée à 20 h 40.

---

Directrice du Service du greffe

---

Maire